

**1. Domaine d'application**

Ces conditions s'appliquent à toutes les prestations de Distillerie Louis Morand & Cie SA (la « Distillerie ») fournies dans le cadre d'un sWiss Cocktails Service.

**2. Offre sWiss Cocktails Service**

Chaque sWiss Cocktails Service fait l'objet d'une offre décrivant les prestations et, suivant les formules choisies, le prix forfaitaire ou les prix des prestations fournies. Cette offre est soumise à une acceptation écrite du client (cas échéant, par mail ou fax).

La réservation est définitive avec la confirmation d'acceptation. La Distillerie pourra cependant annuler l'accord si le client ne verse pas diligemment le montant à acquitter à la réservation (cf. art.5).

**3. Matériel mis à disposition**

Si du matériel est mis à disposition directe du client pour le service (verrerie, matériel de bar etc.), celui-ci fait l'objet d'une liste écrite de matériel.

Le matériel devra être rendu en bon état et lavé, prêt à un nouvel usage.

Si des éléments mis à disposition du client ne sont pas rendus ou sont rendus endommagés, la valeur de remplacement mentionnée dans la liste ou, à défaut, la valeur attestée de remplacement ou de remise en état du matériel concerné sera facturée et due par le client.

Si le matériel est rendu non ou insuffisamment lavé, un forfait lavage de CHF 100.- est mis à la charge du client.

**4. Durée de l'événement**

Le temps d'engagement du personnel est spécifié dans l'offre.

Sous réserve d'un accord particulier différent à ce sujet, une extension des heures de service ne peut être exigée par le client. Elle peut cependant être convenue à l'entière discrétion du personnel engagé et dans la mesure de la disponibilité de la marchandise. Dans tous les cas d'extension, les heures supplémentaires seront facturées **CHF 60.00 par heure et par personne engagée**. La marchandise supplémentaire sera facturée dans la mesure où elle n'est pas couverte par un prix unitaire convenu des boissons pouvant également s'appliquer pendant l'extension.

**5. Conditions de règlement**

L'offre précise, cas échéant, des conditions spécifiques applicables au règlement. A défaut d'autres spécifications, les conditions de règlement suivantes s'appliquent :

- Montant à verser à la réservation : 20 % (cas échéant, en cas de proposition variable, le montant à verser à la réservation indiqué dans l'offre).
- Le solde est à régler dans les dix jours suivant l'événement et la réception d'une facture correspondante.

En cas de retard, un intérêt à 6% est automatiquement applicable depuis l'échéance dès que le retard excède 30 jours. Chaque rappel est facturé CHF 30.-.

**6. Annulation**

En cas d'annulation par le client de la réservation, les montants suivants demeurent dus à la Distillerie à titre de débite :

- Annulation moins de 10 jours avant la date de l'événement : **20% du montant total selon offre.**
- Annulation moins de 3 jours avant la date de l'événement, **80% du montant total selon offre.**
- Annulation le jour de l'événement, **l'intégralité du montant total selon offre.**

**7. Différends - For juridique**

En cas de différend, les parties s'efforcent de trouver une solution amiable.

**Le for juridique exclusif est Martigny-VS.**